



Philippe Nieuwbourg :
un club de la gouvernance
des données et de l'IA

p. 08



Steven Deffous :
tacticien
du secret

p. 43



Patricia Machet :
la généalogie est entrée
dans l'ère 4.0 grâce à l'IA

p. 44

n° 384

21 euros - mai 2025

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]



[dossier]

secteur public : comment l'administration pilote sa digitalisation

mais où est passé l'État plateforme ?

Il est intéressant d'observer comment certains concepts peuvent parfois se populariser très rapidement, au point d'occuper une place de choix dans la communication d'un gouvernement, pour finalement tomber dans l'oubli en quelques années.

Par exemple, vous souvenez-vous de la notion d'État plateforme, qui véhiculait une certaine vision de la transformation numérique de l'État ? Celle-ci s'inspirait des modèles des Gafam pour faire évoluer l'État d'un modèle de producteur de services publics à un modèle de facilitateur et d'animateur d'un écosystème d'innovation publique.

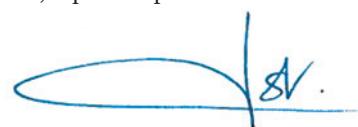
Le concept d'État plateforme nous est venu des États-Unis, où a émigré l'entrepreneur et essayiste irlandais Tim O'Reilly, qui l'a théorisé en 2011. Spécialiste de l'informatique, on lui doit également les expressions « *logiciels libres* », « *web 2.0* », ou encore « *mouvement Maker* ». Dans son essai « *Government as a platform* », Tim O'Reilly défendait l'idée selon laquelle l'État devrait s'inspirer du succès des grandes plateformes numériques et s'appuyer sur la société civile, l'open data et des standards ouverts pour créer des services innovants au sein d'une meilleure plateforme de services publics.



Clémence Jost

Pousser les agents publics à développer des microprojets en partant des besoins du terrain, avec des méthodes agiles, un budget et un accompagnement. Elles ont notamment donné naissance au portail data.gouv.fr, au simulateur mes-aides.gouv.fr, ou encore au pass Culture.

Finalement, le concept d'État plateforme disparaîtra des communications officielles au point de tomber dans l'oubli dès 2020. Simple question de vocabulaire ou plutôt de communication et d'image ? « *La Dinsic, c'était l'innovation fugitive qui a permis de secouer la machine !* », confiait en 2020 Nadi Bou Hanna, alors directeur de la Dinum (ex-Dinsic), à Alliancy. « *La Dinum, c'est la transformation pérenne, le mariage des expertises, la fertilisation croisée* ». Loin de la novlangue qui brille de la start-up nation et du modèle, aujourd'hui controversé, des Gafam, l'idée est désormais d'afficher une démarche de conduite de changement, avec un retour à des projets informatiques d'État plus traditionnels et conséquents. Alors, à quand le prochain « buzzword » ? ■



Clémence Jost

[Rédactrice en chef]

start-ups d'État

En France, le concept a émergé au sein de documents internes dès 2014, avant d'être porté par Henri Verdier, notre actuel ambassadeur pour le numérique, qui avait pris en 2013 la direction de la mission Etalab avant de passer à la tête de la Dinsic de 2015 à 2018. En 2017, il s'est approprié le concept au sein d'une étude, « *Des start-ups d'État à l'État plateforme* », puis pour la création du programme d'incubation de services publics numériques beta.gouv.fr et de ses fameuses start-ups d'État. Leur objectif ?

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 31 92 30
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com
contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com
rédition
directeur de la publication
Pierre Fuzeau
directrice de la rédaction
Louise Guerre
rédactrice en chef
Clémence Jost
l'équipe de rédacteurs
Mathilde Abad, Kaelig
Alléaume, Fabien Carré-
Marillonnet, Swagami Casimir,
Elisabeth Hulin-Baillot,
Éric Le Ven, Bruno Texier

nos correspondants
Arbido (Genève),
Ikram Bouzai (Tanger),
Marie-Laurence Dubois (Belgique)
ont collaboré à ce numéro
Anne-Solène Daniel,
Didier Frochot
maquette
Aline Paumard (artistyck.fr)
dessinateur
Vince (vince-cartoon.be)
publicité
directrice de la publicité
Cathy Potel
01 44 53 45 14
chef de publicité
Imane Erraoui
01 44 53 45 06
responsable marketing
Albane Perrichon

vente au numéro
service abonnement
Zamila Nguyen
zamila.nguyen@archimag.com
réclamations
commandes@archimag.com
24 rue de Milan - 75009 Paris
tarifs et conditions
d'abonnement
valables jusqu'au 31/12/2025
France : 1 an, 189 euros
France : 2 ans, 332 euros
tarif étudiant : 1 an, 35 euros
tarif demandeur d'emploi :
1 an, 73 euros
vente au numéro : 21 euros
France : 1 an,
Pack abo : 395 euros

imprimeur
Inore Groupe Impression
4, rue Thomas Edison
58640 Varennes Vauzelles
éditeur
IDP Sarl, au capital
de 40 000 euros
Information, documentation, presse
Numéro de commission
paritaire : 0127 T 85484
ISSN : 2260-166X
Dépôt légal à parution
du numéro
crédits photos
1^{re}de couverture :
user9227810/Freepik
Page 46 haut :
Artur Didyk/Adobe Stock
Intérieures : droits réservés,
sauf mentions différentes.

annonceurs
CoTer numéroté :
3^{re}de couverture
IDP : encart, 2, 7, 39
et 4^{re}de couverture
Jeci : 11
Konica Minolta :
2^{re}de couverture
Libriiel : 21
Serda : encart

Les marques citées dans
le présent numéro sont
des marques déposées.



Accédez à nos réseaux
sociaux via ce QR code



Archimag est une publication
du groupe Serda.
Toute adaptation ou reproduction
même partielle des informations
parues dans Archimag
est formellement interdite sauf
accord écrit d'IDP SARL.



Ce document est imprimé sur
papier certifié PEFC (respect
des fonctions environnementales,
économiques et sociales
des forêts)

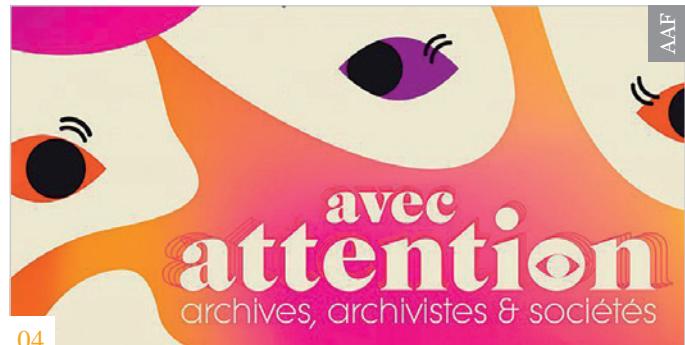
Pour vous abonner, voir page 47 ou sur www.archimag.com/boutique

Annandez-vous sur Archimag et Archimag.com
Contactez Cathy Potel : cathy.potel@archimag.com
Imane Erraoui : imane.erraoui@archimag.com et Angeline Piquery : angeline.piquery@archimag.com

Sommaire

[actualités]

- 04 4^e Forum de l'AAF : « par des archivistes, pour des archivistes »
- 05 décrochage de la lecture : Rachida Dati sonne le tocsin
- 06 Annecy : l'IA pour valoriser le patrimoine
- 07 logiciels produits par la recherche
- 08 3 questions à Philippe Nieuwbourg
- 09 facturation électronique : report ou pas ?
- 10 la success-story du mois : Everal



[dossier]

- 12 secteur public : comment l'administration pilote sa digitalisation**

Le secteur public français accélère sa digitalisation et déploie des projets ambitieux : innovation numérique, plateformes de services en ligne, partage de données entre administrations, et, bien sûr, l'exploitation de l'intelligence artificielle (IA). Son objectif ? Améliorer son efficacité en simplifiant à la fois les démarches des usagers et les missions des agents.

sommaire p. 13

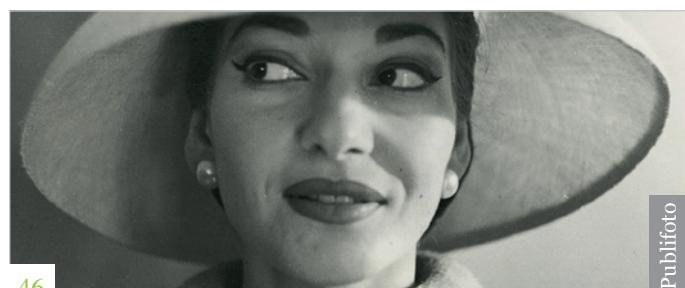
[outils]

- 22 Documation et I-Expo 2025 : IA, veille et facturation électronique
- 24 face à la vague IA, les documentalistes juridiques entre attraction et attentisme
- 26 Afnor CN 46 : la normalisation de l'information-documentation au défi du numérique
- 28 Wikimédia face à la gestion de conflits
- 30 les promesses de l'IA agentique
- 31 scanners haut volume : comment choisir ?
- 37 comment optimiser le référencement de son site web
- 40 le CFC en pratique :
- 41 1. présentation et rémunération
- 42 favoris : les meilleures applications de scan pour smartphone
- 43 Steven Deffous, tacticien du secret

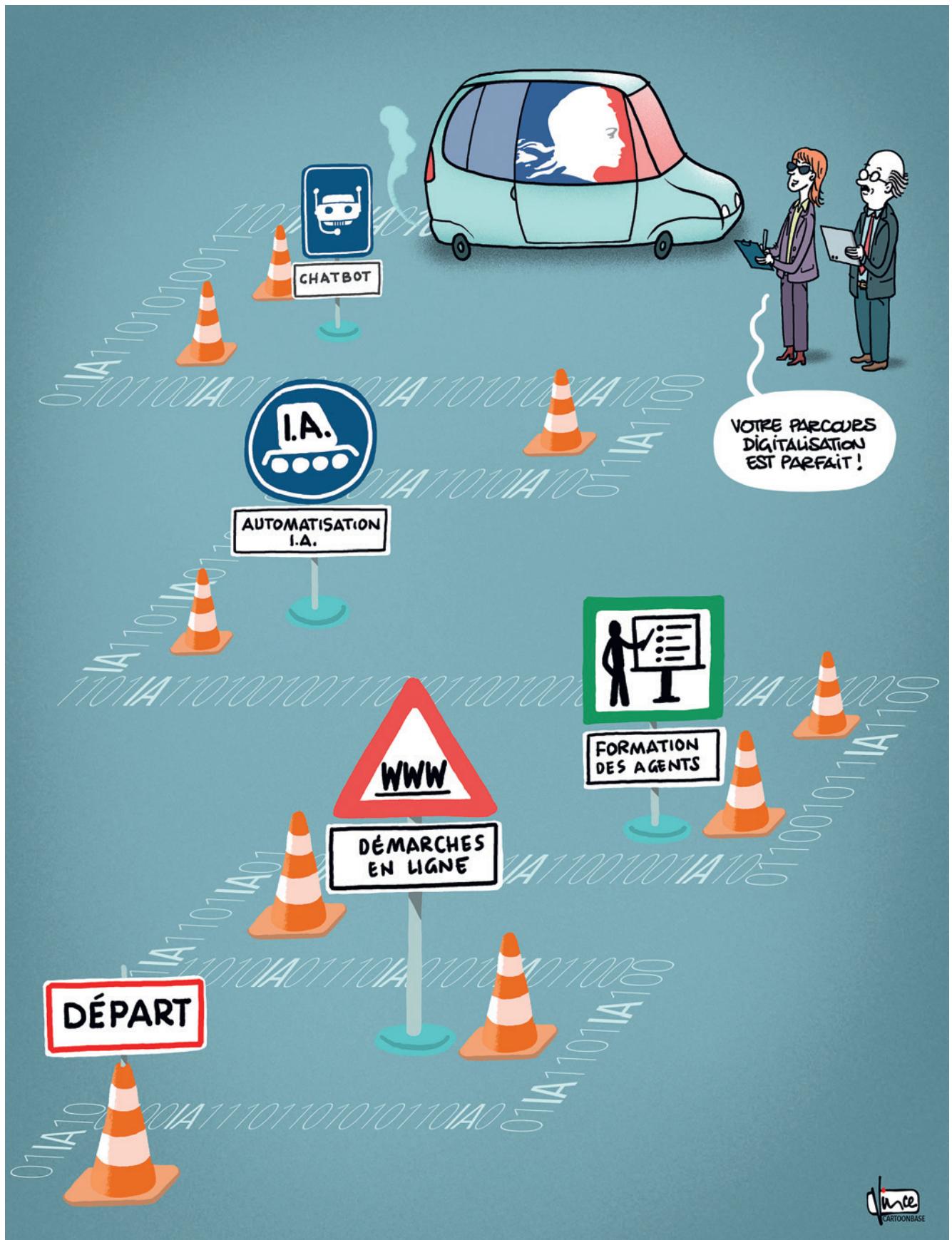


[perspectives]

- 44 Patricia Machet : « la généalogie est entrée dans l'ère 4.0 grâce à l'IA »
- 46 archimag store : applis, cadeaux, beaux livres...
- 48 dans les archives d'Archimag, mai 2005



Publifoto



sommaire



- 13 où en est la digitalisation du secteur public ?
- 16 sous le capot des IA du secteur public :
quels outils a-t-il à sa disposition ?
- 18 la formation au cœur de la transformation digitale
du secteur public
- 19 avec l'IA, France Travail réinvente l'accompagnement
vers l'emploi (sans remplacer ses conseillers)
- 20 Chartres choisit l'IA générative pour soulager
son standard téléphonique

secteur public : comment l'administration pilote sa digitalisation

Le secteur public français accélère sa digitalisation et déploie des projets ambitieux : innovation numérique, plateformes de services en ligne, partage de données entre administrations, et, bien sûr, l'exploitation de l'intelligence artificielle (IA). Son objectif ? Améliorer son efficacité en simplifiant à la fois les démarches des usagers et les missions des agents. Mais des défis majeurs, centrés sur l'humain, persistent, comme les risques d'exclusion numérique, l'accompagnement au changement et la formation des agents ou encore des problématiques éthiques sur l'usage de l'IA pour éviter les biais et garantir la transparence. Comment l'État pilote-t-il cette stratégie ? L'usager et l'agent sont-ils bien au cœur de cette mutation technologique ?

1ors de son arrivée à l'Élysée en 2017, Emmanuel Macron avait pris un engagement : mettre en ligne toutes les démarches administratives du quotidien, soit 250 actions concrètes. Trois ans et demi plus tard, en 2020, 182 démarches pouvaient être réalisées en ligne : le paiement des impôts, la demande d'aide pour le logement, le renouvellement d'un certificat d'immatriculation...

En 2025, où en est-on ? La France se dirige bel et bien vers l'objectif annoncé par le président de la République et on connaît les cinq démarches en ligne les

plus consultées : le changement d'adresse, la demande d'acte de naissance, la demande d'inscription sur les listes électorales, le signalement d'une fraude à la carte bancaire et la demande de certificat de situation administrative d'un véhicule d'occasion.

« *Les démarches administratives en ligne sont devenues une pratique courante pour une large majorité de la population française* », peut-on lire en préambule du Baromètre 2025 du numérique (1). Une très large majorité de Français (73 %) ont effectué une démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois

de l'année 2024. Bonne nouvelle : ces démarches sont en hausse chez les plus âgés (+7 points parmi les plus de 70 ans). Pour autant, tout ne va pas mieux dans le meilleur des mondes dématérialisés. Près d'un Français sur deux (44 %) rencontre des difficultés dans la réalisation de démarches administratives en ligne. Étonnamment, « *les jeunes adultes (18-24 ans) sont, de loin, les plus nombreux à éprouver des difficultés concernant la réalisation de démarches administratives en ligne* », souligne le baromètre.

■■■■

Documation et I-Expo 2025 : IA, veille et facturation électronique

Il y avait foule, lors des salons Documation et I-Expo qui se sont tenus les 19 et 20 mars derniers ! Dans les conférences, comme sur les stands, l'intelligence artificielle et les questions qu'elle soulève ont été au cœur des échanges. La facturation électronique aussi, dont l'échéance se rapproche.

1. IA et gestion de contenu : impacts sur les métiers et les outils

Selon le Rapport de la gouvernance de l'information numérique 2025 (1), publié par Archimag et Serda Conseil en mars dernier, 46 % des projets de transformation numérique intègrent l'intelligence artificielle (IA) générative. Lors de la conférence inaugurale de Documation, les experts se sont interrogés sur ses enjeux et impacts pour les professionnels et les outils. Pour Mountaha Ndiaye, d'Hyland, « l'IA est amenée à transformer profondément la structure des organisations et les relations interprofessionnelles, voire même à faire disparaître certains métiers, particulièrement pour les cols blancs ». Selon lui, « nous sommes au cœur d'une révolution ». Pour Philippe Nieuwbourg, consultant et formateur en data et IA et qui vient de lancer Nexus

Gouv, un club francophone des professionnels de la gouvernance des données et de l'IA (voir page 8), il s'agit plutôt d'une « évolution » des métiers qui doit pousser les professionnels à se former et à s'informer. « Surtout, il faut tendre au maximum vers une IA qui soit la plus responsable possible, avec le moins d'impacts sociaux et environnementaux négatifs », martèle-t-il. Stéphane Roder, président d'AI Builders, estime qu'il est encore trop tôt pour mesurer les impacts de cette (r)évolution : « nous sommes encore dans la phase de déploiement, mais nous observons déjà que la performance augmente de façon drastique ».

l'IA à chaque étape des projets

Pour Guillaume Braux, de Box, « l'IA est une technologie particulièrement adaptée à la gestion documentaire, notamment grâce à la recherche en langage naturel ». Intégrée dans toutes les solutions de l'éditeur et adaptée à tous les métiers, l'IA facilite également l'accès et la visualisation des données à chaque étape des projets.

Pour Mustapha Laouari, de M-Files, les organisations ont tout à gagner en matière de productivité grâce à l'IA. Et les bénéfices sont doubles dans le cas des multinationales, puisque l'IA permet de faire des recherches sans barrière de la langue.

L'effervescence des progrès en IA inspire confiance à Adrien Angeli, de Zeendoc, qui affirme que cette technologie pourra « apporter une nouvelle forme de valeur ajoutée au niveau décisionnel ». Selon lui, l'IA sera bientôt capable « d'extraire une quantité de données beaucoup plus importante et d'y apporter un éclairage analytique détaillé, sans pour autant prendre la décision à la place de l'utilisateur ».

2. facture électronique : le compte à rebours est lancé

À moins de dix-huit mois de l'entrée en vigueur de la facturation électronique, l'édition 2025 de Documation a dressé un état des lieux de la préparation des entreprises. « La facture électronique, ce n'est pas seulement choisir un outil », explique Sandrine Hilaire d'eFutura et de l'Afnor, lors de la conférence plénière dédiée. « C'est aussi l'occasion pour les entreprises de remettre sur la table leurs processus : elles doivent se mettre en ordre de marche et anticiper les questions d'interopérabilité avec les applications existantes. » Pour Pierre Pontier, de Namirial, « le retour sur investissement de la facture électronique est évident. Elle est aussi l'occasion de repenser les workflows, et la qualité des données est un enjeu essentiel ». Si la facture électronique est plébiscitée, son adoption doit cependant être réfléchie, selon Olivier Rajzman, de Docuware : « les entreprises doivent analyser leurs cas d'usage et on peut souhaiter que les engagements auprès d'une PDP ne soient pas trop contraignants pour que les entreprises puissent en changer lorsqu'elles le souhaitent ».

« un tiers des clients sont prêts »

Reste la question écologique de la facturation électronique : « certes, le numérique a un coût écologique, mais la conservation du papier est dix fois plus émissive de carbone », souligne Pierre Fuzeau, coprésident du Groupe Serda-Archimag : « une facture électronique équivaut entre 1 et 6 Mo, en fonction de sa composition ». « Les entreprises veulent être en conformité », constate

face à la vague IA, les documentalistes juridiques entre attraction et attentisme

L'information juridique n'échappe pas à la « hype »
IA et les promesses des outils proposés par les éditeurs font saliver les documentalistes et les veilleurs du domaine.
Des voix s'élèvent également pour souligner les limites de l'intelligence artificielle appliquée à la documentation juridique.

«en plusieurs décennies, notre métier a connu une avalanche de révolutions technologiques !» C'est ainsi que s'exprimait une documentaliste juridique lors d'une rencontre Juriconexion, qui s'est tenue au mois de mars dernier à Paris, sur le thème de l'intelligence artificielle dans l'information juridique. De fait, la profession est passée de volumineux ouvrages de doctrine juridique aux bases de données, en passant par les logiciels de gestion de documents juridiques. Sans oublier les moteurs de recherche spécialisés et les outils de veille dédiés au droit. Pour Beatriz Chatain, directrice du KM chez CMS Bureau Francis Lefebvre et vice-présidente de Juriconexion, l'intelligence artificielle est désormais bien au rendez-vous de l'information

juridique et ses apports ne sont guère contestables : « l'IA est particulièrement utile pour des recherches précises, où les mots clés peuvent être limitants, ou bien pour identifier des sources avec Perplexity AI, par exemple ». Selon elle, les outils des éditeurs sont utiles, car les sources sont bien connues. « Ils peuvent faire gagner du temps », poursuit Beatriz Chatain. « La vérification de la pertinence des sources est plus simple lorsque l'on connaît le fonds. Grâce aux « agents » de Copilot et à l'intégration d'autres outils Microsoft, l'orchestration (exécution automatisée des tâches complexes) devient possible. Cela suppose de disposer d'autres ressources financières et humaines pour la gestion de la veille. » Et ses atouts ne se limitent pas à ces opérations spécifiques : « l'IA permet également d'utiliser son expertise pour évoluer vers d'autres rôles (Legal ops, chef de projet juridique, etc.) ou de se former à de nouvelles tâches indispensables, comme à la formation à l'IA, par exemple ».

« avez-vous testé quelque chose de probant à ce sujet ? »

De son côté, le président de Droit.org et administrateur de Juriconexion Jean Gasnault se montre prudent avec la transformation promise par l'IA : « en dehors de mettre du bazar dans les budgets documentaires ? Difficile à dire ! Il y a les promesses de l'IA sur l'interac-

tion informations externes et rédaction de documents internes, mais il est trop tôt pour dire si elles seront tenues.



« Les documentalistes juridiques ont déjà survécu à plusieurs vagues technologiques ».

Qu'apportent réellement les produits intégrant le plus d'IA dans la recherche et la gestion des résultats, comme Doctrine, Dalloz ou Lexbase ? Peut-on programmer un prompt pour qu'il se répète ? Peut-on exploiter des résultats sous la forme d'un flux RSS ? Avez-vous testé quelque chose de probant à ce sujet ? Cela dit, un bot (comme ceux de Dalloz, Lexbase ou Mistral AI) permet une bonne exploration de l'univers lexical et normatif pour programmer une veille thématique dans un domaine de droit mal connu ».

Un point de vue attentiste qui rejoint celui d'Emmanuel Barthès, documentaliste juridique et auteur du blog Precisement.org : « les documentalistes juridiques ont déjà survécu à plusieurs vagues technologiques. On automatise le raisonnement, mais on continue aussi de faire appel à des sources non numé-

agenda

Ready For IT

20-22 mai 2025, Monaco

Ready For IT permet la rencontre des porteurs de projets (DSI, RSSI, CTO, etc.) avec les éditeurs de solutions et les partenaires de la transition et de la sécurité numériques.
→ www.ready-for-it.com

SantExpo

21-22 mai 2025, Paris, porte de Versailles

L'événement de la Fédération hospitalière de France offre une vision à 360 degrés des technologies, services et solutions innovantes pour le système de santé.
→ santexpo.com

Journées d'étude Abes 2025

22-23 mai 2025, Montpellier

Les Journées Abes sont un moment privilégié de rencontres entre les professionnels de la documentation, de l'IST et des bibliothèques de l'ESR. Avec conférences, forum et tutoriels.
→ i-expo.net

Congrès de l'ABF

11-13 juin 2025, Montreuil

Le 70^e congrès de l'Association des bibliothécaires de France aura pour thème « *Bibliothèques et esprit critique* ». Avec 11 tables de discussion, 4 conférences et 16 ateliers.
→ www.abf.asso.fr

CoTer numérique

17-18 juin 2025, Clermont-Ferrand

Ce 34^e congrès des décideurs IT des collectivités aura pour thème « *La data et l'IA au cœur de nos territoires durables* ». Avec exposition, plénière, tables rondes et ateliers.
→ coter-numerique.org

au prochain numéro

[dossier]

■ l'avenir des bibliothèques : les tendances qui pourraient transformer leur futur

[outils]

- Archimag fête ses 40 ans !
- grande enquête annuelle formation et compétences
- data et archivistes
- les outils de la valorisation du patrimoine
- facturation électronique : comparatif des plateformes de dématérialisation partenaires (PDP)

dans les archives d'Archimag, mai 2005

« *Comment peut-on, à l'instar des autres supports d'information, cataloguer le web ?* », s'interrogeait, en mai 2005 dans les colonnes d'Archimag, Jean-Philippe Accart, qui est aujourd'hui l'expert en documentation que nos lecteurs connaissent bien (1) et qui œuvrait alors en tant que responsable du service « *Information au public* » à la Bibliothèque nationale suisse. « *À première vue l'entreprise paraît ardue* », indiquait-il, avant de démontrer que le catalogage du web, comme n'importe quel document, a très tôt trouvé sa place dans les questions de documentation. À cette époque, la France s'était déjà emparée de la toile : la BnF recensait alors 500 000 sites publics et 4 millions de sites personnels.

Premier casse-tête, la politique d'acquisition : par quel morceau attaquer un site web ? En entier ? Quelques pages ? Les professionnels avaient ensuite planché sur la description bibliographique à adopter. Faute de propositions plus neuves, c'est le format Dublin Core qui a conquis les nouveaux « *e-catalogueurs* » du web pour sa standardisation, son adaptabilité et son interopérabilité. Mais, rapidement, référencement et catalogage web n'ont plus seulement relevé de la visibilité : ils ont participé aussi à la conservation et à la mémoire d'un web en constante évolution.

du catalogage à l'archivage du web

L'intérêt de la description bibliographique du web pour « *connaître à l'avance le type d'information présente* » et « *évaluer rapidement la qualité de l'information fournie* », a émergé quelques années après les premiers projets d'archivage du web, comme celui de la WayBack Machine, lancée en 2001 par l'ONG états-unienne Internet Archive. En 2024, 866 milliards de pages web y étaient répertoriées.



Couverture d'Archimag, mai 2005.

En Europe, le stockage et la préservation des archives d'internet ont été encadrés par la loi DADVSI de 2006, qui investit l'Ina et la BnF du dépôt légal du web. La BnF s'est donc affairée, dès 2009, à la création d'un nouveau format de description des ressources, le WARC (Web ARCHive), qui a, par exemple, permis à l'Ina d'archiver plus de 159,8 milliards d'URL.

Mais, alors que les archivistes des États-Unis sont vent debout contre la purge des données publiques fédérales ordonnée par Donald Trump, le catalogage du web prend une tout autre dimension en 2025. Les conclusions de Jean-Philippe Accart, en 2005, sur le rôle des professionnels de l'information « *de proposer des ressources supplémentaires organisées et pertinentes* » sont toujours d'actualité. ■

Kaëlig Alléaume

(1) Il est consultant en sciences de l'information, formateur et enseignant.

Retrouvez la collection Archimag 1985-2015, 290 numéros en texte intégral sur :

→ collection.archimag.com